

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU
N° 2023_03_16_08**

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Marie-Ange FOUCHEREAU, Vice-Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou

Date de la convocation : 9 mars 2023

Nombre de membres

En exercice : 17

Présents : 12

Votants : 13

Présents : Marie-Ange FOUCHEREAU, Marie-Claude HAMARD, Estelle DESNOES, Mireille POILANE, Liliane LANDEAU, Juanita FOUCHER, Yamina RIOU, Charles PARNET, Louis BOUTIN, Brigitte CERINI, Chantal MAHOT, Jean-Claude LECUIT.

Excusés : Étienne GLÉMOT, Thérèse BAZOT, Serge FRETAULT.

Absents : Patricia MICHEL.

Pouvoir : Florence MARTIN à Marie-Ange FOUCHEREAU.

Secrétaire de séance : Stéphane JEANNETEAU

Objet : Subvention à l'association ENVOL

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'inscription des crédits au budget 2023 ;

CONSIDERANT que l'association ENVOL a pour mission la formation et l'accompagnement d'adultes pour permettre de développer des compétences, réaliser des projets et acquérir de l'autonomie dans la vie personnelle, sociale, professionnelle.

CONSIDERANT que l'association est fondée sur le principe que chaque personne est acteur de sa formation, elle a aussi pour but de sensibiliser aux problèmes de l'illettrisme.

CONSIDERANT que dans ce cadre l'association a sollicité une subvention de 3000€ pour effectuer cet accompagnement au titre de l'exercice 2023.

ENTENDU l'exposé de la Vice-Présidente, rapporteur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité :

- Valide l'attribution d'une subvention de 3000 € à l'association ENVOL au titre de l'exercice 2023;
- Autorise le Président ou son représentant à prendre toute disposition visant à rendre effective la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture
Le :
Et publication ou notification
du :

Pour extrait conforme au registre,
Fait et délibéré en séance le 16 juin 2023,
au Lion d'Angers,
Etienne Glémot
Président